

Communiqué de l'APCMA

13 juin 2017

■ Pour la publication d'un coût réel régional annuel par apprenti

Bernard Stalter, président de l'APCMA, rejoint la nouvelle demande de la Cour des comptes au gouvernement de publier la moyenne du coût régional annuel par apprenti. Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat a été le premier et trop souvent le seul à l'exiger. Or, l'inexistence d'une méthode de calcul harmonisé crée une différence très importante des coûts selon les régions.

Cette recommandation était déjà prévue par loi formation professionnelle du 5 mars 2014 et l'élaboration d'une méthode de calcul a été confiée au Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP). En novembre 2016 et en lien avec l'APCMA, le CNEFOP a publié des recommandations sur la méthode de calcul du coût par apprenti. C'est une base de travail importante dont le ministère du travail pourrait s'emparer.

Sans méthodologie claire, la publication du coût régional annuel par apprenti n'a pas d'intérêt. Il faut privilégier les calculs prenant en compte l'intégralité des coûts supportés par les organismes gestionnaires pour que les comparaisons régionales soient réalistes.

L'harmonisation des méthodes de calculs permettrait une réelle transparence des coûts de formation dans chaque région et démontrerait que le réseau des CMA forme sur des métiers qui recrutent pour un moindre coût.

Contact presse

Murielle Pennetier - 01 44 43 10 44 - presse@apcma.fr

Suivez l'APCMA sur [Twitter](#) / [Facebook](#) / [Instagram](#)

www.artisanat.fr